

## Choix des candidats

Nous avons dressé une liste de 8 points qui servent de base pour le choix des candidats éventuels pour la maison d'entraînement.

Il s'agit de certaines conditions que le handicapé mental doit remplir plus ou moins, ou être dans la possibilité d'acquiescer assez rapidement par après.

Cette liste se veut être un guide pour l'éducateur mais ne constitue pas des critères absolus.

- 1) Le handicapé mental doit pouvoir rester seul la nuit sans éducateur, il doit pouvoir se servir du téléphone en cas de problème pour demander de l'aide.
- 2) Le candidat doit avoir une occupation régulière pendant la journée. Le chômage est à considérer comme une exception si cette situation est passagère.
- 3) L'hygiène générale ainsi que l'hygiène corporelle doivent être acquises et devenir évidentes, c'est-à-dire sans des rappels à l'ordre permanents de la part de l'éducateur.
- 4) L'achat des vivres et autres articles usuels doit être fait en majeure partie par la personne handicapée et en principe sans l'aide de l'éducateur.
- 5) Le candidat doit être capable d'organiser à la longue ses loisirs de façon autonome, ceci n'empêche pas l'éducateur de proposer différentes alternatives à la personne handicapée qui pourra choisir celle qui lui convient le mieux.
- 6) Les médicaments doivent être pris par la personne handicapée de façon indépendante, car un contrôle constant de l'éducateur est impossible.
- 7) Le candidat doit connaître le but de l'entraînement, y souscrire (participation volontaire aux apprentissages) et doit souhaiter expressément vouloir plus tard vivre hors des structures de foyer.

L'éducateur devra sûrement essayer

d'encourager ce souhait car différents handicapés possèdent bien les capacités d'une vie en appartement autonome, sans pour autant se sentir prêt à s'engager dans telle aventure (manque de confiance en soi, longue vie dépendante, peur face à ce qui est nouveau, peur devant l'inconnu, etc.).

- 8) Le handicapé mental doit être capable de rester un jour seul dans la maison (par ex. en cas de maladie ou de congé) ce qui demande des connaissances pratiques comme préparer un repas, aller voir un médecin, prévenir son employeur, etc..

Ces 8 points, qui doivent être maniés avec flexibilité, sont une aide pour le choix des candidats.

L'éducateur ne connaissant pas assez le candidat en question, une collaboration étroite avec l'entourage du handicapé serait souhaitable (parents, etc.). Une telle personne de référence devrait être présente au moment du premier contact de l'éducateur avec la personne handicapée.

Pendant cet entretien le futur résidant sera informé de la conception de la maison d'entraînement, de ses autres occupants, de ses buts et des étapes prévues. L'expérience nous a montré qu'il est important de répéter souvent ces énoncés, de les décrire longuement et en vérifier la compréhension afin d'habituer la personne en question à cette nouvelle situation.

Le prochain pas est la visite de la maison par le candidat, cela permet de répondre concrètement à toutes les questions posées.

## La préparation (l'entraînement)

En ce qui concerne l'entraînement, nous sommes d'avis que le test "PAC" pour handicapés mentaux est un bon instrument pour faire l'inventaire des comportements acquis du candidat. Il est donc nécessaire de connaître en premier ce qui a déjà été appris, et d'examiner si ces connaissances peuvent être appliquées dans des situations réelles. Le "savoir" en soi n'est pas important, ce qui est